

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-468-1935 Congé

n° 52-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

M. Frantz, garde principal après 5 ans, de la garde indigène, de indigné de congé, est mis à la disposition du commandant de cercle de Djibouti, pour compter du 11 novembre 1935, jour de son débarquement dans la colonie.